

Délibération n°D20240006

Rapporteur : Christian BORDENAVE

Service : Finances

Secrétaire de séance : Michaël DESTOMBES

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le PREMIER FÉVRIER, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 20, 23, 24 Hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 25/01/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Marc LETURGIE, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Fabien RUET (2), Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANÇOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSÉS :	Josie BAYLE	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES
	Florence MALGAT	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI
	Charles MARBOT	a donné délégation à	Stéphane FRADIN
	Jean-Pierre CAZES	a donné délégation à	Laurence ROUAN
	Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Marc LETURGIE
	Marion CHAMBERON	a donné délégation à	Christine FRANÇOIS

ABSENTS : Joaquina WEINBERG, Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Arrivée au dossier «Adoption des décisions prises par le Maire»

(2) Arrivé au dossier «Adoption ordre du jour»

GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE AQUITAINE POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE RÉHABILITATION DE LA FRICHE ILOT BOURBARRAUD - AVENANT N°1 A LA CONVENTION

VU les articles L.1414-1 à L.1414-4 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L. 2113-6 à 8 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 ;

VU le projet de réhabilitation de l'îlot « Bourbarraud » inscrit dans le programme de renouvellement urbain du Centre-Ville ;

VU la délibération du 30 mars 2023 n°D20230029 créant le groupement de commande avec l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine pour la maîtrise d'œuvre réhabilitation de la friche Îlot Bourbarraud ;

VU la convention de groupement de commandes pour la maîtrise d'œuvre réhabilitation de la friche Îlot Bourbarraud ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 22 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'actualiser cette convention par voie d'avenant pour prolonger la durée de cette convention jusqu'au 31 décembre 2024 et modifier l'article 8 de la convention initiale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention de Groupement de commandes pour la maîtrise d'œuvre réhabilitation de la friche Îlot Bourbarraud passée entre la Ville de BERGERAC et l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que toute pièce se rapportant à cette affaire dès la présente délibération exécutoire.

Envoyé en préfecture le 05/02/2024

Reçu en préfecture le 05/02/2024

Publié le 05/02/2024

ID : 024-212400378-20240201-D20240006-DE



Adopté à 30 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT (pouvoir), Josie BAYLE (pouvoir), Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (pouvoir), Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 01/02/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 5 - FEV. 2024

et de l'affichage en date du 5 - FEV. 2024 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,

Michaël DESTOMBES



Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD